

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 MAI 2025 -

DELIBERATION

Numéro 25 - 02 - 06

Délibération n° 2 : L'affectation du résultat 2024 et le projet de budget supplémentaire 2025.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 15 avril 2025 s'est réuni le 28 juin 2025 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Chantal BROSSE – Nicole BRUEL – Nicole PEYCELON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Sylvain DARDOULLIER – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Luc FRANCOIS – Patrick MADO – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Sylvie BONNET (pouvoir donné à Nicole BRUEL) – Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Pierre DEVEDEUX) – Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Yves PARTRAT).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Sylvain DARDOULLIER) – Pierrick COURBON – Gilles GRECO (pouvoir donné à Philippe DENIS) – Henri GROSDENIS – Eric LARDON (pouvoir donné à George ZIEGLER) – Lucien MURZY (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Hervé REYNAUD.



Exposé du rapport effectué par le Président,

Les ajustements budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement suivants envisagés ont été présentés :

I – L'affectation du résultat 2024 :

La section de fonctionnement :

Le résultat 2024 de la section de fonctionnement s'établit à 14 635 €. Il a été **affecté par anticipation** en recette dans la section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2025 intervenu le 10 février 2025.

Il convient toutefois de **confirmer cette opération** puisque les comptes de l'exercice 2024 sont maintenant arrêtés.

La section d'investissement :

Le solde provisoire de la section d'investissement a été également utilisé pour équilibrer la section d'investissement lors du vote du budget primitif 2025. Le montant de ce solde est validé lors de l'examen du compte financier unique et **il convient également de confirmer son intégration dans les écritures budgétaires 2025.**

Pour rappel, ce solde permet notamment de financer les dépenses engagées en 2024 mais qui ne seront mandatées qu'en 2025, pour un montant de 2 122 499 €.

II – Le projet de budget supplémentaire 2025 :

La section de fonctionnement :

✓ La dotation aux amortissements définie lors du vote du budget primitif 2025 (6 760 000 €) devrait être augmentée de 68 000 € afin de **prendre en compte les dernières intégrations à l'actif des immobilisations en cours.**

Cette majoration de la dépense devrait être toutefois compensée en grande partie, puisqu'il est possible règlementairement de neutraliser l'amortissement de biens immobiliers et des subventions d'équipement. En l'espèce, les incidences budgétaires de l'amortissement annuel des travaux de construction du nouveau centre de Saint Germain Laval ainsi que de l'amortissement annuel de la subvention versée à l'agence du numérique de la sécurité civile pour un montant global de 58 000 €, pourraient être compensées par l'inscription d'une recette de 58 000 € également.

Les autres amortissements (+ 10 000 €) sont dus aux ajustements budgétaires induits en cours d'année en raison de la nouvelle règle de l'amortissement au prorata temporis.

✓ **Une créance émise en 2024 nécessite d'être réactualisée en 2025.** Elle est destinée à récupérer auprès de l'auteur d'agression de sapeurs-pompiers, les sommes dues au titre des dommages et intérêts dans le cadre d'une décision judiciaire. Dans cette situation, le nom patronymique du débiteur n'a pas été rédigé correctement dans le titre de recette et il ne peut pas donc être mis en œuvre.

Ce titre ne pouvant pas être annulé, il convient d'en établir un nouveau en 2025 pour 8 350 €, et d'équilibrer l'opération en inscrivant une dépense équivalente au chapitre 67 du budget.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	19 (dont 7 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER